

25 Centimes

Allier et limitrophes, 3 mois, 22 fr.; 6 mois, 40 fr.; 1 an, 75 fr. - Autres départements, 25

Etranger, port en plus

DEPOT LEGAL
Allier
1851
Samedi
6 Janvier 1934

PUBLICITE
AGENCE HAVAS
Place d'Allier, MOULINS
Téléphone 9-37
14, rue de Valenciennes, PARIS
et dans toutes les Succursales

Pour la publicité
extra-régionale s'adresser à
L'AGENCE HAVAS
62, Rue de Valenciennes, PARIS
et dans toutes les Succursales

DIRECTION
ADMINISTRATION
REDACTION
10, Rue Bertin, 10
MOULINS

Téléphone 98
Cahiers Postaux :
Clément-Ferrand 51-61
S. C. Moulin 1363

Les colossales escroqueries de Stavisky

M. Dalimier, Ministre des Colonies, mis en cause,
est reçu par M. Chautemps

On prévoit deux inculpations retentissantes avant la rentrée parlementaire

Bayonne, 5 janvier. — M. d'Uhalt, le juge d'instruction de Bayonne chargé de l'enquête sur l'affaire du Crédit Municipal de cette ville, a passé toute la journée d'hier à poursuivre l'inventaire de la comptabilité de cet établissement.

Les questions que l'expert-comptable Verlaquet a été autorisé à poser à Tissier, l'ex-directeur du Crédit Municipal, en présence de son avocat, M. André Delmas, ont permis de découvrir totalement le mécanisme de l'émission des faux bons.

Les réponses de l'inculpé, appuyées d'ailleurs par certains documents, ont apporté des éléments nouveaux au sujet du rôle joué par une personnalité locale très en vue. On s'attend même à ce que les présomptions du juge d'instruction se transforment avant 48 heures en inculpation définitive.

C'est cette inculpation qui a motivé de la part de M. Delmas une démarche auprès du juge d'instruction. Le défendeur de Tissier aurait eu à assumer naguère les intérêts de ce personnage.

Par conscience et probité il a donc prié le juge de se décharger de tout ce qui dans la défense de son client actuel l'amènerait à charger et accabler son client précédent.

C'est ainsi que M. Jean-Charles Legendre a été invité par Tissier lui-même à assurer sa défense.

Le distingué avocat parisien, qui a accepté la délicate mission, a quitté Paris ce soir et assistera demain à certaines confrontations très importantes.

D'autre part, dans les archives de l'établissement de la rue Thiers, cinq carnets de bons signés en blanc par le contrôleur du Crédit municipal ont été découverts. Le contrôleur doit être entendu à ce sujet dès samedi par M. d'Uhalt qui attache une très grande importance aux déclarations du témoin.

M. d'Uhalt a enfin envoyé à son collègue de la Seine, M. Demay, une commission rogatoire par télégramme, dont les termes particulièrement pertinents sont appelés, s'ils se confirment, à avoir un certain retentissement.

**M. DALIMIER
CHEZ M. CHAUTEMPS**

Paris, 5 janvier. — M. Chautemps a reçu à la fin de la matinée M. Dalimier, ministre des Colonies. L'entretien a commencé à midi 30 et s'est prolongé jusqu'à 13 heures 30.

A sa sortie, M. Dalimier s'est refusé à toute déclaration.

Peu après, M. Chautemps quittait à son tour le cabinet de travail. Il déclarait qu'il était tout naturel que M. Dalimier, dès son arrivée à Paris, vienne lui expliquer les conditions dans lesquelles, étant ministre du travail en 1922, il avait été amené à signer les lettres qui ont été publiées dans la presse et par lesquelles il conseillait aux caisses d'assurances sociales de souscrire des bons du Crédit Municipal de Bayonne qui offraient, disait-il, toutes garanties de sécurité.

M. Chautemps a ajouté que M. Dalimier lui avait donné l'assurance formelle qu'il n'avait jamais vu Stavisky et qu'il y a huit jours encore il ignorait son existence.

Dans la soirée, M. Dalimier a été de nouveau reçu par le président du Conseil.

**DEUX INCULPATIONS
RETENTISSANTES**

On attend, à propos de l'entretien de MM. Chautemps et Dalimier, que le Premier aurait indiqué à son collaborateur la situation délicate dans laquelle allait se trouver le Cabinet.

D'autre part, le bruit court que deux inculpations retentissantes devanceraient la rentrée parlementaire.



A la suite de la perquisition place Saint-Georges, les inspecteurs emmènent les dossiers saisis.

LES LETTRES DE M. DALIMIER.

Deux documents ont été publiés par l'Action Française.

Le premier est adressé à M. Max Hermand, président du Comité général des assurances.

**MINISTRE DU TRAVAIL
DE L'HYGIENE DE L'ASSISTANCE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE**

Direction du Contrôle
des Assurances privées.

Paris, le 25 juin 1932.
40, rue du Cherche-Midi (9^e)
Monsieur le président,

M. le ministre du Commerce et de l'Industrie me demande d'intervenir auprès des entreprises d'assurances pour leur rappeler l'intérêt qu'il y aurait de part et d'autre à ce qu'elles veuillent bien faciliter par leurs achats le placement des bons de caisse émis conformément à la loi du 24 juin 1931 et au règlement de comptabilité du 30 juin 1935 par les caisses de crédit municipal et monts-de-piété.

Comme vous le savez, un décret du 26 avril 1916 a introduit ces placements parmi ceux prévus par les décrets du 22 janvier 1898 (devenu le décret du 8 mars 1922), du 29 février 1930 (actuel du travail), du 9 mars 1906 (assurances sur la vie), du 17 juillet 1908 (capitalisation).

Tout en rappelant à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie que les entreprises d'assurances effectuent librement leurs placements dans les limites fixées par les décrets qui les régissent, je lui ai fait connaître que je ne manquerais pas de faire auprès d'elles la démarche qu'il demande. Je vous prie d'être, dans la circonstance, mon intermédiaire auprès d'elles, et je ne doute pas que vous n'obteniez de leur part, dans l'intérêt général, le libre concours demandé.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre : DALIMIER.

Le second est adressé à M. Tissier, directeur du crédit municipal de Bayonne :

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère du Travail
et de la Prévoyance sociale**

Direction générale
des Assurances de la
Prévoyance et de la Mutualité

Direction de la comptabilité
des Assurances, de la statistique
et de l'actuarial (12^e bur.).
Paris, le 23 septembre 1932.

Monsieur le directeur,

L'article 31, paragraphes 1^{er}, 2^e et 3^e, de la loi du 30 avril 1930, dispose que les caisses d'assurances sociales peuvent employer une partie de leurs disponibilités en prêts aux établissements publics ayant été reconnus aux monts-de-piété par la jurisprudence du conseil d'Etat et de la cour de cassation, les caisses peuvent souscrire aux émissions de bons de caisses de crédit municipal.

Toutefois, je vous signale qu'en application du décret du 16 juillet 1932, les placements des caisses d'assurances sociales autres que des valeurs reçues en garantie par la Banque de France doivent comporter un taux net d'intérêt au moins égal à 4,70 %.

D'autre part, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la gestion financière des caisses est confiée à leurs conseils d'administration. Ces derniers sont entièrement libres de fixer le choix de la moitié des placements des caisses d'assurances sociales dans les conditions prévues à l'article 31 de la loi du 30 avril 1930, l'autre moitié des disponibilités des caisses étant investie directement par la Caisse des dépôts et consignations.

Le crédit municipal de Bayonne devra donc s'adresser directement aux caisses d'assurances sociales au moment de

CHEZ LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Paris, 5 janvier. — M. Chautemps, ministre de l'Intérieur, s'est rendu à 19 heures à la Présidence de la République où il s'est entretenu avec le chef de l'Etat pendant une demi-heure. A 20 heures 15, il a reçu M. Lamoureux.

PRECISIONS

Paris, 5 janvier. — Nos confrères du soir fournissent les quelques précisions suivantes sur l'affaire Stavisky : C'est le 20 décembre dernier qu'on connut dans les milieux judiciaires de Bayonne l'importance du scandale Stavisky. Le 23 décembre, le bel Alexandre, comprenant qu'il n'aurait plus qu'à prendre la fuite, faisait ses malles et se paqueta et le 28 décembre seulement un mandat d'arrêt était lancé contre lui.

Pendant cinq jours, Stavisky avait eu le temps de mettre entre la police et lui une distance convenable.

On raconte que Stavisky, à l'expiration de sa peine de prison, avait été doté d'une carte de la Sûreté générale réservée aux indicateurs.

Un peu avant que se produisit le scandale, un policier se rendit chez Stavisky et lui demanda de lui remettre son portefeuille. Stavisky s'exécuta, mais mis en éveil, il disparut.

Pendant cinq jours, Stavisky avait eu le temps de mettre entre la police et lui une distance convenable.

On raconte que Stavisky, à l'expiration de sa peine de prison, avait été doté d'une carte de la Sûreté générale réservée aux indicateurs.

Un peu avant que se produisit le scandale, un policier se rendit chez Stavisky et lui demanda de lui remettre son portefeuille. Stavisky s'exécuta, mais mis en éveil, il disparut.

Le ministre : DALIMIER.

DEUX NOUVELLES INTERPELLATIONS

MM. Marcel Déat et Pezet, ont demandé l'interpellation de M. le ministre de l'Intérieur sur les mesures d'assainissement que le gouvernement compte prendre à la suite du scandale financier de Bayonne et le second sur le rôle de la section financière du parquet dans les préventions des escroqueries financières.

CHEZ M. RAYNALDI

Paris, 5 janvier. — M. Raynaldi, garde des sceaux, qui est resté ce matin à Paris a été mis au courant de l'état des enquêtes ouvertes au sujet de l'affaire Stavisky par MM. Donat-Guigue, procureur général, et Pressat, procureur de la République, qui sont venus conférer au ministère de la justice en fin de matinée.

Un premier rapport a été adressé au ministre de l'Intérieur à Paris. On attend, d'un moment à l'autre, des instructions pour procéder à des arrestations.

ON S'ATTEND A DES ARRESTATIONS A LA FRONTIERE FRANCO-SUISSE.

Annemasse, 5 janvier. — On sait que Stavisky avait, en Suisse, plusieurs demeures chargées de placer dans le pays des Bons du Crédit Municipal de Bayonne.

M. Paul Petit, commissaire de la police spéciale à Annemasse, enquête actuellement sur les agissements d'un de ces démarcheurs.

Un premier rapport a été adressé au ministre de l'Intérieur à Paris. On attend, d'un moment à l'autre, des instructions pour procéder à des arrestations.

STAVISKY VOGUE-T-IL SUR L'ATLANTIQUE-SUD ?

Bordeaux, 5 janvier. — Nous apprenons que, depuis hier, de longs messages ont été transmis par T.S.F. à tous les paquebots faisant, actuellement, route vers l'Amérique.

On croit, en effet, que Stavisky vengerait vers l'Amérique du Sud et l'on s'efforce de retrouver sa trace.



M. Donat-Guigue, procureur général

Lire demain dans
Le Progrès

L'HISTOIRE D'UNE
Formidable
mystification à Vichy

Il ne s'agit pas, bien entendu,
du monstre de l'Allier

Sir John Simon a quitté Rome

L'Allemagne n'est pas du tout
satisfaite du résultat
de ses entretiens avec Mussolini



Un instantané de Sir John Simon en excursion dans un village de Capri, en compagnie de sa femme.

Rome, 5 janvier. — Sir John Simon a quitté hier soir l'ambassade d'Angleterre un grand dîner diplomatique, auquel assistaient, outre les membres du gouvernement italien, les ambassadeurs de France, d'Allemagne et de Belgique.

Avant le dîner, il avait eu une longue conversation avec M. Mussolini au palais de Venise. La conversation a repris après la réception, pour aboutir à un communiqué qui a été publié tard dans la nuit.

Ce document causera une grande déception à Berlin. Il constate l'accord de l'Italie et de l'Angleterre pour hâter une solution en ce qui concerne le désarmement. Et pour aboutir vite, les deux nations déclarent qu'il faut se contenter des éléments sur lesquels tout le monde est déjà d'accord, sans avoir à examiner des demandes nouvelles et inacceptables.

L'idée d'un armement de l'Allemagne paraît ainsi écartée. Au lieu d'une révision des armements, comme l'a prononcé M. Mussolini, le communiqué ne parle que de « réduction et de limitation ». L'Italie se contente en somme de ce qu'offre l'Angleterre, en insistant sur l'idée qu'il faut arriver coûte que coûte à un accord positif, si limité et peu important qu'il soit.

Toute la presse développe cette idée qu'il vaut mieux accepter une solution modeste que de ne pas en obtenir du tout.

Quant à la Société des Nations, le communiqué mentionne simplement que le chef du gouvernement italien a indiqué que les grandes lignes selon lesquelles devrait s'effectuer la réforme. Toutefois on a l'impression que les conversations de Rome orientent l'action anglo-italienne vers un point de vue plus sympathique à la thèse française. L'idée d'une augmentation pure et simple des armements du Reich et d'une réforme fondamentale de la S.D.N. est abandonnée.

Les milieux allemands de Rome considèrent le communiqué comme de mauvais augure pour la politique hitlérienne.

Rome, 5 janvier. — Sir John Simon, secrétaire d'Etat au Foreign Office, avant de quitter Rome a convoqué la presse internationale de l'ambassade d'Angleterre et a fait une déclaration disant notamment :

« A mon avis, le problème du désarmement doit être réglé avant toute autre question internationale inscrite à l'ordre du jour, y compris celle de la réforme de la S.D.N. »

Sir John Simon a ajouté qu'il était d'avis que la situation actuelle en Europe devait être éclaircie afin d'écartier la menace grave contre la paix mondiale.

Il s'est d'autre part déclaré satisfait de son séjour en Italie. Il a ajouté ensuite que les hommes d'Etat avec lesquels il s'est entretenu sont tous d'accord pour reconnaître que le problème du désarmement devait être discuté et réglé avant tous les autres problèmes.

Le problème du désarmement, dit-il, est très complexe, et je suis d'opinion que la parité dans les armements devrait être reconnue à l'Allemagne.

Par ailleurs, une réforme ne devrait pas affaiblir la S.D.N., mais au contraire lui donner des pouvoirs plus étendus, afin de rendre le covenant plus efficace. En conclusion, Sir John Simon a donné l'assurance que la Grande-Bretagne n'abandonnerait jamais les efforts qu'elle a faits et qu'elle fait encore pour assurer la paix mondiale et durable.

Rome, 5 janvier. — Sir John Simon et Lady Simon ont quitté Rome par le train de 12 h. 15, en direction de Paris. Le ministre britannique a été salué à la gare par le baron Aloisi, par M. Grandi, ambassadeur d'Italie à Londres, par Sir Eric Drummond, ambassadeur de Grande-Bretagne qu'entouraient personnel de l'ambassade, par le ministre de Grande-Bretagne plus le Saint-Siège et par les hauts fonctionnaires du palais.

Sir John Simon est attendu à Londres demain dans l'après-midi. M. MacDonalld rentre à Lossiemouth dimanche ou lundi. La réunion du Comité ministériel qui s'occupe du désarmement pourra avoir lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine, avant la séance habituelle du cabinet qui se tient le mercredi.

A BERLIN

Berlin, 5 janvier. — Les milieux officiels allemands n'ont pas encore fait connaître leur opinion sur l'issue des conversations italo-britanniques de Rome et sur le communiqué officiel publié à Rome. A ce sujet, le seul commentaire allemand à cette heure est celui donné par le correspondant romain d'un journal de midi, qui ne cache pas la déception ni le mécontentement que provoquent dans les milieux allemands les résultats jugés très peu satisfaisants des pourparlers entre Mussolini et Sir John Simon.

La Quotidienne

On répète volontiers qu'il n'y a pas de confiance financière sans stabilité monétaire.

On doit dire également qu'il n'y a pas de confiance internationale sans une stabilité du droit, c'est-à-dire sans que les traités soient respectés.

Or voici qu'avec une redoutable persévérance l'Allemagne s'acharne à détruire ces traités, et s'empare de la victoire.

Elle le fait d'abord, en manifestant sa volonté de réarmer, et même en réarmant sans même se donner la peine de le dissimuler.

Elle le fera ensuite certainement avec plus d'ampleur encore, en s'attaquant cette fois non plus aux clauses financières des traités, non plus même à leurs clauses militaires, mais à leurs clauses territoriales ; il n'est plus permis d'en douter.

A cela, elle se prépare méthodiquement, par tous les moyens.

Elle a d'abord, en quelque sorte, conformé son esprit à cette conception, suivant laquelle les signatures données, les engagements pris n'ont de valeur que dans la mesure où il est matériellement impossible de les éluder. Elle se proclame le pays du devenir, elle professe le mépris de la raison et de ses principes éternels ; elle affirme la supériorité des forces instinctives et brutales, qui ne connaissent pas de frein.

L'Allemagne s'est ensuite dégoûtée de toutes les entraves qui, dans le domaine intérieur, pouvaient naître de la présence de partis politiques divers et opposés. Elle a supprimé les partis dé-

Près de Colmar un lac rompt ses digues

Une usine est détruite
une vallée menacée
d'inondation

Il y a neuf morts

Colmar, 5 janvier. — Cette nuit, vers 23 heures, pour des causes qui n'ont pu encore être déterminées, un très grave accident s'est produit dans les Hautes Vosges, près d'Orbey.

Une conduite d'eau servant à l'alimentation d'une usine hydro-électrique et reliant deux lacs naturels, dont l'un se trouve à plus de mille mètres d'altitude s'est brusquement rompue, ce qui eut pour conséquence de faire déborder le lac situé au pied de la vallée.

Le petit village d'Orbey a été inondé et la troupe a été mandée d'urgence afin de porter secours aux sinistrés.

D'autre part, plusieurs personnes se trouvaient dans l'usine au moment de l'accident, et on craint que, surprises par les eaux, elles n'aient pas eu le temps de s'enfuir.

NEUF MORTS

Strasbourg, 5 janvier. — A la suite de la rupture de la conduite d'eau qui s'est produite la nuit dernière, à Orbey, le lac Noir déborde et inonde l'usine hydro-électrique. La vallée d'Orbey est menacée par les eaux.

On compte jusqu'à présent neuf morts : MM. Wohlbroth, directeur, ingénieur en chef de l'usine ; Sahn, ingénieur adjoint ; Roth, chef de poste ; l'ouvrier Poinçon ; un ouvrier de l'usine Alstion, et quatre monteurs suisses de Zurich, dont on ignore les noms.

L'ENQUETE

Les premiers résultats de l'enquête ouverte ont permis d'établir que vers 21 heures, deux ouvriers et un ouvrier de la station hydro-électrique occupés à leur travail, avaient entendu un bruit suspect. Peu après, une véritable trombe d'eau s'abatit contre l'arrière du bâtiment de l'usine, qui s'écroula.

En quelques instants, l'eau avait rempli la salle des turbines où travaillaient les victimes. En partie étranglés et en partie noyés, celles-ci furent jetées entre la surface de l'usine et le fond du lac.

Colmar, 5 janvier. — Les ingénieurs de Colmar et de Mulhouse se sont rendus ce matin sur les lieux de la catastrophe de Orbey pour commencer l'enquête sur les causes de l'accident.

La station hydro-électrique qui vient d'être détruite devait utiliser la différence de niveau des deux lacs, le Lac Blanc et le Lac Noir, situé à 150 mètres plus bas que le premier. Dans la journée, les eaux du lac supérieur devaient se déverser dans le second pour actionner des turbines.

Il s'agit d'établir si ce sont les conduites reliant le Lac Blanc au Lac Noir qui ont éclaté, ou si le Lac Noir est seul responsable de l'accident.

Jusqu'à présent, on considère que les dégâts s'élevaient à dix millions environ. Toutes les mesures ont été prises pour sauvegarder de la rupture éventuelle des digues du Lac Noir les habitants et les villages des vallées qui pourraient être envahies.

LA SITUATION RESTE INQUIETANTE

Colmar, 5 janvier. — Bien que moins menaçante la situation reste assez grave dans la vallée d'Orbey. Le Lac Noir continue à recevoir du Lac Blanc plus d'eau qu'il n'en déverse. Cependant la digue a tenu jusqu'à présent et on espère que sa résistance permettra d'attendre que le niveau du lac ait baissé suffisamment pour dégager l'orifice d'écoulement.

Un communiqué officiel affirme par ailleurs que le danger est écarté pour les vallées et que le niveau normal du lac serait rétabli demain.

La contenance normale du Lac Noir, qui atteint une profondeur de 35 mètres est de 1.500.000 mètres cubes. Les dégâts que pourraient causer son déversement brutal dans la vallée seraient donc très graves.

Les corps des victimes n'ont pu encore être retrouvés. Les flots se sont engouffrés avec une force inimaginable dans la centrale détruite et on dit les chasser sous l'installation ou les plaquer contre les machines.

L'ingénieur, M. Salle, adjoint au directeur, avait dimanche enterré sa vie de garçon. Le chef de poste Roth avait reçu hier la visite de sa mère et de sa sœur. Les deux femmes ont été sauvées alors que Roth a été noyé avec ses chefs et ses camarades de travail.

La catastrophe a causé une véritable consternation dans le pays, qui est sillonné par des réfugiés fuyant les fermes évacuées. Les troupes et les pompiers restent sur les lieux. Le Préfet, M. Fernand Leroy, y a passé la nuit. Les causes de l'accident sont encore inconnues. L'enquête paraît assez difficile, car les routes couvertes par une épaisse couche de neige sont impraticables et le brouillard règne sur toute la région.

Les frères Cornebais ont bénéficié d'un double non-lieu

Paris, 5 janvier. — M. Verdier, juge d'instruction, vient de rendre une double ordonnance de non-lieu en faveur des frères Cornebais.

Louis Cornebais, qui avait été assisté de M^{rs} Maurice et Hubert, a été en effet reconnu irresponsable par le docteur Génie-Perrin, Quant à Roger Cornebais, assisté de M^{rs} Joseph Benoit, il a été reconnu au cours de plusieurs longues auditions que sa bonne foi était entière. Elle a d'ailleurs été confirmée par une enquête très approfondie.

PERREJEAN